



Dominique GODBILLE  
Maire

## Le mot du Maire

Chers habitants,

Plus de trois mois déjà sont passés depuis mon élection. Avec mon équipe, avec ceux qui veulent réellement œuvrer pour MARLE, nous nous sommes rapidement mis au travail.

Nous allons prochainement signer avec la Préfecture la convention pour les Petites Villes de Demain (PVD). Ce programme vise à donner aux communes de moins de 20000 habitants, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser un projet de territoire pour devenir ou redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement. Ce pourrait être la création d'une Maison France Services pour redonner du service public, développer le tourisme, les commerces, redynamiser le centre-ville avec la réfection du Central en hôtel restaurant café et le louer à un professionnel, développer les équipements sportifs (piscine), mettre en valeur notre patrimoine (église, musée, peintures des Ignorantins,...), rénover l'habitat, créer des espaces de jeux pour les plus jeunes,...

Grâce à la Communauté de Communes et ses élus, à la ville de MARLE, aux différents personnels médicaux, administratifs, techniques, s'est développée la vaccination de proximité. Celle-ci s'est amplifiée au fur et à mesure du temps. La vaccination du plus grand nombre nous permettra de retrouver notre liberté.

Prochainement, je l'espère, les travaux de première urgence, la mise hors d'eau de l'église, bas-côté nord et deux versants de la nef, vont commencer. De même des tampons, pour insonoriser les plaques d'égout (rue du Docteur Galoy, avenue Charles De Gaulle, avenue Carnot) seront posés.

Nous avons beaucoup à faire et nous avançons.

Ensemble, beaucoup d'idées naissent et nous essaierons modestement de faire le mieux possible pour MARLE.

Cordialement, le Maire, Dominique GODBILLE

**MAIRIE DE MARLE**

Tél : 03.23.21.75.75 - Fax : 03.23.21.59.87

Horaires secrétariat :

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : **08h30-12h00 / 13h30-17h00**

Samedi : **09h00-12h00 les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> Samedis de chaque mois, pour les CNI - Passeports et Cantine**

Courriel : [contact@ville-marle.fr](mailto:contact@ville-marle.fr)

Site internet : <https://www.ville-marle.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/villedemarle>

### Vos élus à votre écoute :

- **le Maire** : Dominique GODBILLE sur rendez-vous au : 03.23.21.75.75
- **les Adjoints** sont disponibles sur rendez-vous les samedis matins de 9h à 12h
- **le CCAS** : Liliane PERTIN les mardis : 8/06 \* 7/09 \* 5/10 \* 9/11 \* 7/12 de 14h à 16h en Mairie de Marle
- **Permanence Insertion** : Karine LAMORY Samedis 19 juin et 17 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Marle

- Distribution **Banque Alimentaire** : les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> mardis du mois de 9h30-10h30 à la Chapelle Saint-Nicolas
- **les Conseillers Départementaux** : en Mairie Pierre-Jean VERZELEN - Isabelle ITTELET les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> vendredis du mois de 11h à 12h
- **CDAD de l'Aisne**: Conseil Départemental d'Aide au Droit - Aide Juridique gratuite tél : 03.60.81.30.10
- **Clésence Mme Cabon** : Résidence Mozart 2<sup>ème</sup> Mercredi du mois de 14h à 17h Accompagnement dans la recherche d'un logement

- **France Victimes 02** : Séverine KLIMECK sur Rendez-vous au : 03.23.20.65.61
- **SoliHa** : Rénovation - Energie / en Mairie 1er mardi du mois de 9h30 à 10h30
- **SoliHa** : Amélioration de l'habitat / en Mairie 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 15h30 à 16h30
- **Permanence Infirmière PMI** : 03.23.24.88.02 les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis du mois de 9h30 à 11h30 en Mairie de Marle
- **DIPAS** : 03.23.24.68.40

## OPERATION - AIDONS NOS COMMERCANTS

Suite à l'impact de la pandémie liée à la Covid-19 sur nos commerces de proximité, le Conseil Municipal de MARLE en lien avec le CCAS, a décidé de mettre en place l'opération " **aidons nos commerçants** " c'est-à-dire la distribution de chèques cadeaux à dépenser dans les commerces de la commune.

Cette opération, d'un coût de 11000€, a pour objectif premier de soutenir le commerce local et par la même occasion de faire bénéficier tous les foyers de 10€ en bons d'achat. A partir du lundi 07 juin chaque foyer Marlois pourra venir chercher en Mairie, 2 chèques cadeaux de 5€ chacun, cumulables, non remboursables et à utiliser avant le 15 décembre 2021. Voici la liste des commerçants partenaires :

Type	Entreprise	Adresse
Boucherie	Boucherie La Marloise	1 bis, Rue du Trébuchet
Boulangerie	Au Four à Bois de Marie	8, Rue Desains
Boulangerie	Boulangerie Pâtisserie	68, Avenue Charles De Gaulle
Coiffeur	A & Ly Coiffure	7, Rue Cyrille Lièbert
Coiffeur	L'Art de la Coiffure	1, Avenue Carnot
Coiffeur	Elisabeth Coiffure	3, Rue de la Petite Madeleine
Coiffeur	Salon Imagina'tiffs	42, Rue Notre-Dame
Esthétique	Bien être du corps à l'âme	1, Avenue Carnot
Fleuriste	Bouton d'Or	Rue de la Prayette
Jardinerie	France Rurale	Rue de la Filature
Magnétiseuse	Valérie Magnétiseuse	1, Avenue Carnot
Matériaux de construction	Herboux et Fils	Route de Thiernu
Matériaux de construction	Mat' Pro	20, Route de Thiernu
Opticien	Optique Petit	7, Rue Lehault
Pâtisserie	Les Gourmandises de Kévin	1, Rue Pelletier
Pharmacie	Pharmacie des Remparts	22, Rue Lalouette
Pharmacie	Pharmacie du Parvis	1, Rue Desains
Photographe	Photographie ÉMOI	15, Ruelle des soupirs
Presse	Café de la Serre	30, Avenue Charles De Gaulle
Presse	Maison de la Presse	7, Rue Desains
Restaurant	Au Calya Snack	11, Rue Lalouette
Restaurant	Friterie le Kiosque	Route de Thiernu
Restaurant	Le Parvis Sud	14, Rue Lalouette

Pour rappel, la Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois.

Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, merci d'en avvertir la Mairie au : 03.23.21.75.75 un élu vous recontactera.

Thomas NOWAK

## CIMETIERE



### **Comme vous le savez, la législation concernant l'utilisation de produits phytosanitaires pour lutter contre les plantes indésirables se durcit.**

En effet, la loi LABBE N°2014-110 du 06/02/2014 vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Depuis le 1er Janvier 2017 l'utilisation de ces produits a été interdite sur tout l'espace public, excepté dans les cimetières.

Depuis le 1er Janvier 2019 l'usage des produits phytosanitaires a été interdit aux particuliers, exceptés les produits de biocontrôles.

A compter de Juillet 2022 ; l'usage de ces produits sera définitivement proscrit dans les cimetières.

Nous devons donc nous adapter à ces changements car les enjeux sanitaires et environnementaux sont au cœur de nos préoccupations.

Il faut savoir qu'un gramme de produit déversé au bord d'un fossé provoque la pollution de 10 000 mètres cubes d'eau pendant plusieurs dizaines d'années.

La commune doit donc changer de pratiques. Nous devons anticiper ce renforcement de la législation en adoptant des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Nous devons également trouver des solutions pour ne pas surcharger le travail des agents communaux.

### **C'est pourquoi la municipalité a décidé d'engazonner la plupart des allées du cimetière et de fleurir les pieds de murs.**

Cette végétalisation est la continuité logique de l'aménagement paysager du cimetière. L'engazonnement des allées permettra un contrôle des mauvaises herbes par occupation de l'espace.

Avantage des allées engazonnées :

- Prend la place des mauvaises herbes
- Ne souffre pas de la sécheresse
- Tonte limitée (maxi 6 passages/an)
- Améliore l'accessibilité des personnes à mobilité réduites
- Mise en place et entretien facile

## PETITE VILLE DE DEMAIN



Une importante réunion de travail a eu lieu dans la salle d'honneur de la mairie pour le lancement du programme des Petites Villes de Demain par le gouvernement et pour lequel la ville de Marle a été retenue. L'objectif est d'accompagner la commune dans des projets dynamiques et respectueux de l'environnement pour un soutien financier et technique pendant six ans (2020-2026). Le Secrétaire Général de la Préfecture Alain Ngouto, est venu expliquer les différentes étapes de ce programme en présence de Dominique Godbille, Maire de Marle et Carole Ribeiro, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre. Selon le maire, plusieurs projets sont à l'étude. "Marle est classée depuis quelques années en zone de revitalisation. Sa population diminue d'année en année. Le centre ville voit progressivement ses commerces disparaître ainsi que ses services publics. Mais la ville dispose de nombreux atouts qu'il faudra exploiter pour que la cité puisse renouer avec son passé".

G.GUIBON (l'Union)

## CHAMBRE DES METIERS



Une réunion d'information a eu lieu à l'initiative d'Olivier Cocu, conseiller municipal délégué, en présence de Pascale Aubin, responsable de la chambre des métiers et de l'artisanat et de sa conseillère entreprise, Claire Boudeele. Ce fut l'occasion pour les artisans et commerçants de se rencontrer et comme le fit remarquer Olivier Cocu "Echanger, se connaître, travailler ensemble est essentiel dans le monde d'aujourd'hui avec un nouvel enjeu, la maîtrise de l'outil informatique". Devant un public demandeur et réceptif, Pascal Aubin et Claire Boudeele ont expliqué les différentes missions de la chambre.

"Face souvent à une méconnaissance des aides, notre objectif est d'être le plus proche de vous en multipliant les rencontres de façon à ce que vous ayez un interlocuteur sur toutes les questions. Nous sommes là également pour vous accompagner dans les différentes étapes de la vie de l'entreprise et sachez qu'il existe des formations continues".

G.GUIBON (l'Union)

# Départementales et Régionales

1<sup>er</sup> tour : 20 Juin 2021

2<sup>nd</sup> tour : 27 Juin 2021

## AVIS AUX MARLOIS

La salle Simone Signoret étant un  
Centre de vaccination,  
les Elections se dérouleront :

Salle Omnisport Pierre LEGROS  
Rue St Exupéry - derrière le Collège

### CDAD

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) dans l'Aisne, est chargé de définir et mettre en oeuvre une politique d'accès au droit dans le département en faveur des plus démunis.

Le CDAD a donc pour objectif de permettre aux citoyens :

- d'être informés sur leurs droits et leurs obligations
- d'être orientés vers les professionnels du droit (avocat, huissier, notaire, etc ...), organismes ou services susceptibles de répondre aux besoins d'informations spécifiques à chaque justiciable
- d'être assistés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives ou juridiques.

A ce titre, le CDAD a mis en oeuvre des bons de consultations gratuites. Ils permettent d'obtenir une consultation juridique donnée gratuitement par un avocat ou un huissier.

Attention seules les personnes disposant d'un revenu inférieur à 1500 €/mois peuvent obtenir un bon de consultation gratuite.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le CDAD de l'Aisne au : 03.60.81.30.10.

### NOURRITURE SUR LA VOIE PUBLIQUE



**Art.120. du Règlement sanitaire. Protection contre animaux errants, sauvages ou redevenus tels.**

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit une cause de nuisance et un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ainsi que de propagation d'épidémie chez les animaux.



Fermé depuis avril 2018, le logement de la rue Notre Dame a été restauré par les employés communaux à moindre coût. Grâce à ces derniers, à leur rapidité et leurs bons savoir faire, ce logement a fait peau neuve. Des travaux de nettoyage, d'isolation, de remise en état des sanitaires et de la cuisine l'ont rendu très accueillant. Depuis début mai, le CCAS loue de nouveau ce petit logement.

Les membres et les bénévoles de la banque alimentaire remercient les bénéficiaires pour le respect des gestes barrières.

Du fait de la crise sanitaire, nous avons une recrudescence des demandes, c'est dans le respect que ces personnes sont accueillies avec le sourire.

Nous avons des besoins alimentaires en produits laitiers et frais.

Je tiens personnellement à remercier une famille marloise qui offre gracieusement des légumes, des fruits mais aussi des confitures faites maison, Merci à vous Madame et Monsieur G....

Si vous rencontrez des difficultés, je suis à votre disposition. Vous pouvez prendre rendez-vous à la Mairie.

Cordialement. Liliane PERTIN

Petit programme des animations à venir sur notre commune en 2021

**\* FÊTE DE LA MUSIQUE \***

*Samedi 19 Juin*

Place du Bail - programme à définir.

**\* JOURNÉE PÊCHE \***

*Samedi 03 Juillet*

A Cilly - Journée Gratuite

**\* LA TOURNÉE D'ÉTÉ \***

de la Région Hauts de France



*Samedi 12 Août*

Place du Bail

de 15h à 19h

4 h de jeux et des

cadeaux avec, au micro, C.Bachelet.

**\* FÊTE A MARLE \***

*03 - 04 - 05 - 06 Septembre*



Place du Bail

*Samedi 04 Sept*

Place du Bail

Soirée avec

**Alesk Ander**

Information sur le feu d'Artifice :  
Nous privilégierons de faire un feu d'artifice lors de la Fête à Marle en Septembre.

**RAMASSAGE DES DECHETS VERTS**



*Service mis en place pour les personnes âgées et ne possédant pas de véhicule ou de remorque.*

Pour les branches, arbustes, haies, etc ...  
**Tous les vendredis par la ville de Marle.**

**Uniquement sur réservation**

**En téléphonant le JEUDI au : 06.08.71.38.12**

*Pour une intervention le vendredi suivant*

*Vous devez indiquer le type de déchet, la quantité et laisser vos coordonnées téléphoniques de façon à pouvoir vous contacter ce jour-là si besoin.*

Il est **interdit** de sortir ses déchets avant d'avoir eu la **confirmation** de l'intervention de la Ville.  
La Ville ne ramasse pas les déchets verts des entreprises d'espaces Verts.

## ECOLE JULES FERRY

Après la salle de classe des CM2, c'est au tour de la salle de classe des CM1/CM2 d'avoir été rénovée.



Lors des vacances scolaires du mois d'avril, les employés du service technique ont effectué des travaux de rafraîchissement dans la classe de Mme Bévière et Mme Cazenave ainsi que le couloir sur le site Jules Ferry. Les enseignants ont eu le choix des couleurs et étaient ravis du travail réalisé par les employés à leur retour de vacances.

## HÔTELS A INSECTES

Les agents des Services Techniques ont créé 5 hôtels à insectes. Chacun est composé de multiples compartiments, à l'intérieur desquels on trouve toutes sortes de matériaux propices à l'installation de chaque espèce.



Anthony SEROUART

## PROJET ECOLE

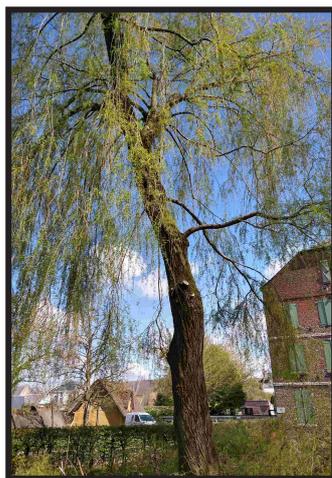
Un projet de biodiversité entre la ville et les écoles est en cours. 173 élèves sur les 4 sites se sont inscrits à celui-ci afin de semer du gazon fleuri et contribuer à la réalisation de maisons à insectes avec les employés du service technique. Les professeurs et les élèves se rendront aux ateliers afin de visualiser les différentes étapes de construction de celles-ci. Les enfants pourront profiter de ce moment d'échange pour poser leurs questions avant de construire leur propre maison à insectes qu'ils installeront sur leur site respectif. Sylvie ROUAN.

## LE CEDRE



Comme prévu, le cèdre situé dans le Parc Jean Macé, devant la bibliothèque, a été haubané. Il ne présente plus aucun risque. Les agents des espaces verts vont procéder à des plantations au pied de l'arbre pour sauver les racines.

## ELAGAGE ET ABATTAGE



Elagage du sol pleureur devant le Musée des Temps barbares.

Abattage du Frêne dans le Parc Jean-Macé pour des raisons de sécurité.



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS



La commune a obtenu en 2018 le Label Villes et Villages Fleuris "1 fleur". Un dossier de candidature a de nouveau été envoyé cette année. Le but étant d'obtenir une 2ème fleur.

Nous souhaiterions, en complément des actions menées par la commune, associer les habitants à cette démarche, en vous invitant à entretenir, décorer vos maisons, balcons ...

## CONCOURS FLEURISSEMENT

Le concours communal de fleurissement, en complément de la labellisation Villes et Villages Fleuris, a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants, en faveur de l'embellissement et de l'amélioration du cadre de vie de la commune. Le concours comporte 2 catégories :

- Maisons sans jardin avec fenêtres, murs, terrasses ou balcons fleuris
  - Maisons avec jardin fleuri et arboré visible de la rue.
- La participation est gratuite et il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Le passage du jury se fera en 2 temps.

## LA PISCINE

La remise en état par les agents des Services Techniques a commencé (réfection des peintures, bassins, sol ...).

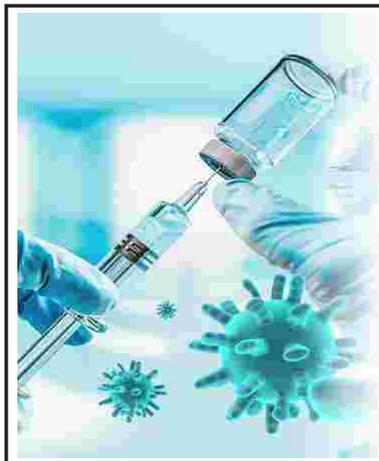
L'ouverture est prévue pour le **1<sup>er</sup> Juillet 2021**.

Anthony SEROUART

Horaires d'ouverture de la piscine en Juillet et Août

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	10 H - 12 H	15 H - 19 H
MARDI		15 H - 19 H 30
MERCREDI		15 H - 19 H 30
JEUDI	10 H - 12 H	15 H - 19 H
VENDREDI		15 H - 19 H 30
SAMEDI		15 H - 19 H 30
DIMANCHE	10 H - 13 H	15 H - 19 H 30

## VACCINATION



### Vaccin contre le Covid-19

Depuis le 31 mai, la vaccination est ouverte à toutes les personnes de **18 ans et plus**.

La vaccination est aussi ouverte à une personne de 16 à 17 ans qui a une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19.

Inscription sur : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou N° portable : **06.38.26.58.52**

## LES BOUCHONS D'AMOUR



Au départ de Marle pour le centre départemental de tri

Un important stock de bouchons a été transporté ce vendredi au centre départemental de tri. Pour aider le travail des bénévoles de l'association, Dominique Godbille, Maire, convaincu du bien fondé de cet engagement, a mis à nouveau un véhicule et deux employés municipaux à disposition pour l'acheminement des bouchons jusqu'à Moy-de-l'Aisne. Jonathan Mouny, adjoint à la vie associative était présent en soutien à cette opération destinée aux personnes handicapées et a annoncé qu'un point de collecte allait être mis en place à la mairie. Martine Boselli se rejouit de l'aide apportée par les services municipaux. Actuellement, il existe quatre endroits pour déposer les bouchons. Des contacts vont être pris avec les écoles pour sensibiliser les élèves. Rappel des points de collecte : Martine Boselli : Rue Gentillez, Gérard Guibon : Avenue du 08 Mai 1945, Pierre Modric : Rue Cyrille Liébert, Françoise Leroy : Rue de la Chapelle Saint-Nicolas. Pour tout renseignement Tél : 06.76.33.06.29

G.GUIBON (l'Union)

## MUSEE DES TEMPS BARBARES DE MARLE



Le Musée des Temps Barbares de Marle ouvrira ses portes à partir du 07 Juin 2021. Ouvert tous les jours de 14h à 19h jusqu'au 30 septembre 2021. Fermé les MARDIS et le 14 Juillet. **Tarifs** : Adulte (à partir de 18 ans) = 6 €/ Jeune (de 13 à 17 ans) = 3 €/ Enfant (de 6 à 12 ans) = 2 € Pour les enfants de - 6 ans l'entrée est gratuite. Entrée Gratuite pour les Marlois avec présentation de la carte d'identité. Animation les 12 et 13 Juin par l'Association du Musée.

## BIBLIOTHÈQUE

Informations au : **03.23.20.56.77**

**Horaires d'ouverture**

**Mercredi :**

**13 h 30- 18 h 00**

**Vendredi :**

**09 h - 12 h**

**Samedi :**

**14 h - 17 h**

**Service à domicile**

**Le 1<sup>er</sup> Mercredi**

**de chaque mois**  
**de 09 h 30 à 12 h**

**Catalogue en ligne**

Sur le site de la ville :

[www.ville-marle.com](http://www.ville-marle.com)

rubrique : service - culturel -

la bibliothèque municipale

**Réservation en ligne**

Avec votre N° carte lecteur

et votre code à 4 chiffres

date de naissance : jj/mm

## ETAT CIVIL



Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier  
2021

16 décès

0 mariage

3 pacs

6 naissances

## ROUTE NATIONALE 2



**La RN2 sera coupée**  
**pour la restauration de**  
**l'ouvrage d'art entre les**  
**deux ronds points**  
**de Marle**  
**du 19 juillet 2021**  
**au 20 Août 2021**

## CONCERT



L'association "Les amis des Orgues  
de Marle" organise un concert

Duo avec : **Pierre MEA** :

Organiste titulaire de la Cathédrale  
de Reims et

**Olga PETUKHOVA** : Saxophoniste

**Samedi 25 septembre 2021**

Horaire à définir

## ENCOMBRANTS

Ramassage des  
encombrants à MARLE  
**JEUDI 17 JUIN 2021**